

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE N104 : avis favorable pour le mur anti-bruit

■ Enquête publique SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Un pas de plus pour le mur anti-bruit



Conjugué avec la réalisation annoncée par la Drif (Direction interdépartementale des routes d'Ile-de-France) d'enrobés acoustiques sur ce tronçon de la RN 104, l'écran anti-bruit permettrait d'obtenir un gain d'au moins 3 décibels.

Suite à l'enquête publique effectuée du 9 février au 13 mars, le commissaire enquêteur a donné un avis positif pour la construction d'un mur anti-bruit le long de la RN104 sur la commune de Saint-Michel-sur-Orge. La Communauté d'agglomération du Val d'Orge avait ainsi centré le projet sur la zone la plus exposée, touchant une population de 800 habitants qui subissent des nuisances sonores depuis de très nombreuses années. « La grande majorité des habitants que j'ai reçus sont

des riverains de la RN104, ils mettent tout leur espoir dans la réalisation rapide de l'écran anti-bruit, explique le commissaire. J'estime que le projet d'écran anti-bruit soumis à enquête, même si le gain acoustique est relativement faible, répond à l'attente des riverains car il ne peut qu'améliorer leur cadre de vie. Je recommande vivement que l'écran soit prolongé au maximum à l'ouest vers la bretelle de sortie sur la rue de Rosières afin de parfaire la protection des habitations riveraines ».

■ C.C.B.

22

REPUBLICAIN DU 28/06/2009